

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Canicule : la Ville d'Angers adapte ses services

Après un épisode de chaleur inédit au mois de mai, un épisode caniculaire s'installe cette semaine sur notre territoire. Cette vague de chaleur va s'intensifier à partir de demain vendredi et les températures pourraient dépasser les 39°C dans la journée et les 25°C la nuit à partir de dimanche et au moins jusqu'à mardi prochain.

## Une cellule vigilance canicule activée par la Ville d'Angers

Face à cette canicule, la Ville d'Angers poursuit la mobilisation de l'ensemble de ses services afin de protéger les Angevins, notamment les plus fragiles, et d'adapter le fonctionnement des équipements municipaux et communautaires aux conditions météorologiques. Réunie ce jour, la cellule vigilance canicule a fait le point sur la situation et engagé plusieurs mesures destinées à protéger les Angevins.

Christophe Béchu, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole :

***« Les épisodes de fortes chaleurs que nous connaissons aujourd'hui ne sont plus des événements exceptionnels. Ils s'inscrivent dans une réalité climatique qui nous oblige collectivement à adapter nos habitudes et l'action publique. »***

***Depuis plusieurs jours, les agents de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole sont pleinement mobilisés pour adapter le fonctionnement des équipements municipaux, accompagner les habitants et veiller à ce que chacun puisse traverser cet épisode de chaleur dans les meilleures conditions. Cette mobilisation concerne aussi bien les écoles, les équipements culturels et sportifs, les espaces publics que l'accompagnement des personnes âgées ou isolées.***

***À quelques jours de la Fête de la musique, nous suivons également avec attention l'évolution de la situation météorologique. Tout est mis en œuvre pour que cet événement puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Des dispositifs spécifiques d'accès à l'eau et de secours sont prévus. J'appelle chacun, organisateurs comme participants, à faire preuve de responsabilité, à suivre les consignes de sécurité et à être attentif aux personnes les plus fragiles. »***

## **Une vigilance renforcée dans les écoles et les structures accueillant des enfants**

Dans les écoles de la Ville d'Angers, toutes les salles de classe sont désormais équipées d'un ventilateur. Les équipes éducatives appliquent les recommandations sanitaires en matière d'hydratation et d'adaptation des activités.

La Ville poursuit également ses efforts d'adaptation du bâti scolaire. Dès la rentrée de septembre, une expérimentation de brasseurs d'air sera conduite dans plusieurs classes afin d'améliorer durablement le confort thermique des élèves et des personnels.

Dans les crèches municipales, les protocoles spécifiques sont maintenus avec une attention particulière portée à l'hydratation, au rafraîchissement des enfants et à l'utilisation des espaces les plus frais (toutes les crèches municipales disposent d'espaces de fraîcheur).

## **Sports et loisirs : adaptation des activités et surveillance renforcée**

Alors que la saison sportive touche à sa fin, plusieurs associations et organisateurs ont choisi de limiter certains entraînements ou de reporter certaines manifestations lorsque les conditions l'exigent.

La surveillance sanitaire du Lac de Maine est renforcée dans le cadre du dispositif habituel mis en œuvre lors des fortes chaleurs. La baignade surveillée est assurée à partir de ce week-end au Lac de Maine.

La Ville appelle l'ensemble des Angevins à faire preuve de prudence et à adapter les activités aux températures observées.

Les services poursuivent leur vigilance sur les sites de baignade non autorisés. Aux Ardoisières, les installations de fortune permettant les plongeurs sont retirées afin de prévenir les accidents. La Ville d'Angers appelle à la plus grande vigilance et à respecter les interdictions de baignade.

## **Culture : adaptation des horaires et des activités**

Afin de préserver le confort du public et des agents, plusieurs équipements culturels adaptent leur fonctionnement. Au Conservatoire, les cours situés au quatrième étage sont annulés ainsi que certains cours de danse particulièrement exposés aux fortes températures.

Le Muséum des sciences naturelles et le Musée Jean-Lurçat accueilleront le public uniquement en matinée, de 10h à 13h. Les autres musées seront ouverts aux horaires habituels.

Les bibliothèques de Saint-Nicolas, Saint-Éloi, Fratellini et Belle-Beille n'ouvriront que de 9h30 à 13h30 et seront fermées les après-midis.

## **Parcs et jardins : des espaces de fraîcheur ouverts jusqu'à 22h**

Afin de permettre aux Angevins de profiter de températures plus clémentes en soirée, les parcs et jardins municipaux resteront ouverts jusqu'à 22h à partir d'aujourd'hui et jusqu'à mardi inclus.

Cette mesure concerne l'ensemble des parcs municipaux, à l'exception du parc de la Garenne, du parc de Pignerolle et des cimetières, qui conservent leurs horaires habituels.

## Déchets : une organisation adaptée aux conditions climatiques

Les déchèteries fonctionnent actuellement selon leurs horaires d'été habituels. Une adaptation supplémentaire n'interviendrait qu'en cas de passage en vigilance rouge.

Concernant la collecte des déchets, les prestataires et les services mobilisés privilégient autant que possible les interventions en matinée afin de protéger les agents exposés à la chaleur. Les collectes de nuit sont maintenues. Il est donc nécessaire de sortir les déchets la veille au soir du jour de collecte.

La Ville met tout en œuvre pour assurer la continuité du service malgré les contraintes liées aux températures élevées.

## Personnes âgées et publics fragiles : maintien du dispositif de veille

Le dispositif de veille canicule à destination des personnes âgées, isolées ou vulnérables demeure pleinement mobilisé.

Les personnes inscrites peuvent être contactées régulièrement par les équipes du Centre communal d'action sociale afin de s'assurer de leur situation et de répondre à leurs éventuels besoins.

Les inscriptions sont toujours possibles auprès de Cap Seniors & Aidants.

## Fête de la musique : des mesures renforcées pour garantir la sécurité du public

À quelques jours de la Fête de la musique, la Ville d'Angers suit avec attention l'évolution des prévisions météorologiques. Le préfet de Maine-et-Loire a fait savoir qu'il n'envisageait pas de mesure d'interdiction des manifestations prévues dimanche.

Si la Ville n'est pas organisatrice de la majorité des concerts et animations proposés à cette occasion, elle assure un rôle de coordination afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et de sécurité du public.

Plusieurs mesures spécifiques ont été prévues :

- installation de deux bars à eau place du Ralliement et place Imbach ;
- accès gratuit à l'eau sur les terrasses des cafés et restaurants, conformément aux consignes transmises aux établissements ;
- déploiement d'un dispositif de secours comprenant des équipes mobiles de secouristes et un poste médical avancé à l'Hôtel de Ville, complété par deux sites susceptibles d'être activés en fonction de l'affluence ;
- présence des équipes des Noxambules pour sensibiliser le public aux comportements de prévention et de réduction des risques.

La Ville en appelle également à la responsabilité de chacun, des organisateurs comme des participants, afin d'adapter les conditions d'accueil aux températures attendues, notamment en privilégiant les espaces ombragés lorsque cela est possible.

Elle invite le public à s'hydrater régulièrement, à limiter les consommations excessives d'alcool, à rechercher les zones de fraîcheur et à rester attentif aux personnes les plus fragiles.